

Projet Éducatif Territorial

2022-2025

Territoire ouest-agglo

Ayrens – Lacapelle-Viescamp – Sansac de Marmiesse –
Saint Paul des landes - Ytrac



SOMMAIRE

INTRODUCTION	4
1. TERRITOIRE ET PUBLIC CONCERNES	5
1.1. Collectivités territoriales porteuses du PEdT	5
1.2. Les établissements scolaires du territoire et leur public	11
1.3. Les acteurs du territoire impliqués pour le PEdT	12
1.3.1- Le centre socioculturel « A la Croisée des Autres » (CS ACDA)	12
1.3.2- Le relais petite enfance (RPE) :.....	12
1.3.3- Les associations locales sportives, culturelles et de loisirs.....	13
1.3.4- Autres acteurs impliqués dans le PEdT	13
1.4. Locaux et matériels mobilisés	13
1.5. Transports.....	14
1.6. Spécificités du territoire et contraintes territoriales	14
2. FINALITE DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL	15
2.1. Evaluation du précédent PEdT.....	15
2.1.1- les spécificités communales	15
2.1.2- les convergences au service d'une dynamique collective.....	15
2.1.3- Les enjeux	16
2.2. Objectifs éducatifs du PEdT 2022-2025	17
2.3. Liens et articulation avec.....	18
2.3.1- Les projets d'écoles.....	18
2.3.2- Le plan mercredi.....	18
2.3.3- la CTG 2020-2024	18
3. MISE EN ŒUVRE DU PEDT	19
3.1. L'organisation des temps pour chaque commune 2022-2023	19
3.1.1- Les rythmes scolaires.....	19
3.1.2- ALAE : projets éducatifs, équipes d'encadrement et intervenants.....	24
3.1.2- TAP : Projets pédagogiques et intervenants	25
3.1.3- Garderie :.....	27
3.2. Plan mercredi	27

3.3. ALSH vacances	29
3.3.1- Un ALSH 3-11 ans	29
3.3.2- Un ALSH 12-17 ans, « la Sexion d’Ados »:.....	30
3.4. Prise en compte de la spécificité des moins de 6 ans.....	31
3.4.1- Les problèmes de modes de garde :	31
3.4.2- Les temps de la petite enfance proposés sur le territoire	32
3.4.3- Des passerelles	32
3.4.4- Un projet pédagogique maternelles	33
3.5. La participation financière des familles	33
3.6. La place des enfants	34
3.7. Modalités mise en place pour favoriser la continuité et la cohérence éducative entre les différents temps.....	34
4. PILOTAGE ET COORDINATION du PEdt	35
4.1. Coordination	35
4.2. Composition du comité de pilotage	35
4.3. Modalités de pilotage.....	36
5. EVALUATION.....	36
5.1. Modalités d’évaluation	36
5.2. Indicateurs d’évaluation	36
CONCLUSION	39
Liste des annexes	40

INTRODUCTION

Conscientes que la jeunesse est un atout majeur pour l'avenir, les 5 municipalités signataires du présent PEdT confirment leur volonté partagée de mener une réflexion et de mettre en commun leurs ressources propres au service d'une politique enfance jeunesse de territoire.

Elles accordent une importance particulière à ce que les enfants aient des repères éducatifs stables et cohérents tout au long de leur enfance.

En mai 2015, la Commune d'Ayrens a fait part de sa volonté de rejoindre le PEdT de la Commune d'Ytrac ; en octobre 2018, c'est au tour de Lacapelle Viescamp et de Sansac de Marmiesse de se joindre au nouveau PEdT 2019/2021. En 2020, Saint Paul des Landes arrive et le PEdT 2022/2025 devient le PEdT du territoire Ouest-Agglo. L'ensemble des 5 communes adhère de ce fait à la politique éducative générale portée par celui-ci.

Ce PEdT, à l'initiative des collectivités territoriales, en l'occurrence les mairies d'Ytrac, d'Ayrens, de Lacapelle Viescamp, de Sansac de Marmiesse et de Saint Paul des Landes, est l'aboutissement d'une volonté de coopérer et de mobiliser les différents acteurs du territoire autour des temps de l'enfant : les 6 écoles et leurs équipes enseignantes, les représentants de parents, les services périscolaires des mairies et leurs équipes d'animation, le Centre socioculturel « A la Croisée des Autres" ses techniciens et ses intervenants, les associations culturelles et sportives ainsi que les différents acteurs locaux.

Outre les acteurs éducatifs locaux, les services de l'Etat, l'Education Nationale, la Caisse d'Allocations Familiales, la Mutualité Sociale Agricole, le Conseil Départemental sont des partenaires techniques et financiers indispensables afin de construire ensemble les actions correspondant aux besoins identifiés sur le territoire.

Les équipements intercommunaux gérés par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac sont aussi utilisés dans les actions à destination des publics « enfance et jeunesse ».

Ce PEdT est conclu en cohérence avec la Convention Territoriale Globale du même territoire Ouest Agglo. Il s'agit de contribuer collectivement à une politique de réussite éducative sur un même territoire. L'ambition partagée par tous est de garantir un parcours éducatif co-construit et cohérent avant, pendant et après l'école. Ces valeurs communes à tous les partenaires fondent le « **vivre ensemble** ».

1. TERRITOIRE ET PUBLIC CONCERNES

1.1 . Collectivités territoriales porteuses du PEdT

Mairie d'YTRAC, 4 Avenue de la République, 15130 YTRAC, représentée par son Maire, Madame Bernadette GINEZ.

Mairie d'AYRENS, Le Bourg, 15250 AYRENS, représentée par son Maire, Monsieur Hubert BONHOMMET.

Mairie de LACAPELLE VIESCAMP, 1 rue de la Forge, 15150 LACAPELLE VIESCAMP, représentée par son Maire, Madame Maryline MONTEILLET.

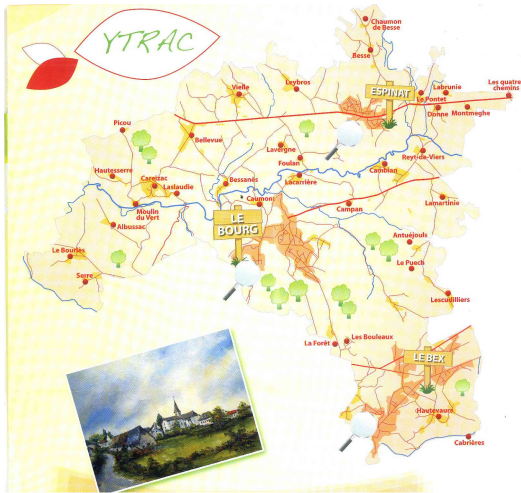
Mairie de SANSAC DE MARMIESSE, 2 Chemin de Veyrières, 15130 SANSAC DE MARMIESSE, représentée par son Maire, Monsieur Michel BAISSAC.

Mairie de SAINT PAUL DES LANDES, 2 rue de la Mairie, 15250 SAINT PAUL DES LANDES, représentée par son Maire, Madame Patricia BENITO.



*Ytrac, Ayrens, Lacapelle Viescamp, Sansac de Marmiesse et Saint Paul des Landes
parmi les 25 communes de la CABA*

COMMUNE D'YTRAC



La commune d'Ytrac comprend **trois bourgs** bien distincts : Espinat, Le bourg d'Ytrac et le Bex d'Ytrac auxquels s'ajoutent les pôles d'habitation de Bellevue, Vielle, Careizac, Hautesserre, Laslaudie...

La commune s'étend sur une superficie de 3837 hectares et comprend 4 315 habitants (INSEE 2018)

POP T3 - Population par sexe et âge en 2018

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	2 113	100,0	2 202	100,0
0 à 14 ans	395	18,7	395	17,9
15 à 29 ans	258	12,2	252	11,4
30 à 44 ans	403	19,1	393	17,8
45 à 59 ans	480	22,7	507	23,0
60 à 74 ans	441	20,9	462	21,0
75 à 89 ans	129	6,1	161	7,3
90 ans ou plus	7	0,3	33	1,5
0 à 19 ans	504	23,9	497	22,6
20 à 64 ans	1 192	56,4	1 224	55,6
65 ans ou plus	417	19,7	480	21,8

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

COMMUNE D'AYRENS



La Commune d'AYRENS compte 641 habitants (INSEE 2018) et s'étend sur une superficie de 2 550 hectares. Elle est constituée d'un bourg et de plusieurs gros villages : Tanuès, Latronque, Le Mont, James, Niac, Boutonnet, le Bos, La forêt, Selves, Sérieys, Sagnes, Cels, Le molinier, Renac, Ciels, Cantagreil, Colin et la croix longue.

POP T3 - Population par sexe et âge en 2018

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	330	100,0	311	100,0
0 à 14 ans	64	19,4	63	20,3
15 à 29 ans	42	12,7	30	9,5
30 à 44 ans	76	23,1	73	23,6
45 à 59 ans	66	20,1	55	17,7
60 à 74 ans	53	16,0	54	17,4
75 à 89 ans	28	8,3	34	10,8
90 ans ou plus	1	0,3	2	0,7
0 à 19 ans	84	25,3	77	24,9
20 à 64 ans	180	54,6	162	52,1
65 ans ou plus	66	20,1	71	23,0

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

COMMUNE DE LACAPELLE-VIESCAMP



La Commune de LACAPELLE-VIESCAMP est rattachée à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA) depuis le 1^{er} JANVIER 2007.

Elle compte 515 habitants (INSEE 2018) et s'étend sur une superficie de 1 562 hectares. Elle est constituée d'un bourg et de plusieurs gros villages : Vabres-Laguinie, Le Cassan Calvanhac, Jallès, Martal, Verniols, Puechbroussou.

POP T3 - Population par sexe et âge en 2018

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	266	100,0	249	100,0
0 à 14 ans	44	16,6	49	19,7
15 à 29 ans	29	10,9	25	10,0
30 à 44 ans	57	21,3	55	22,2
45 à 59 ans	52	19,7	46	18,6
60 à 74 ans	58	21,7	48	19,2
75 à 89 ans	25	9,5	25	10,2
90 ans ou plus	1	0,4	0	0,0
0 à 19 ans	53	19,9	56	22,5
20 à 64 ans	149	56,1	140	56,2
65 ans ou plus	64	24,0	53	21,3

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

COMMUNE DE SANSAC DE MARMIESSE



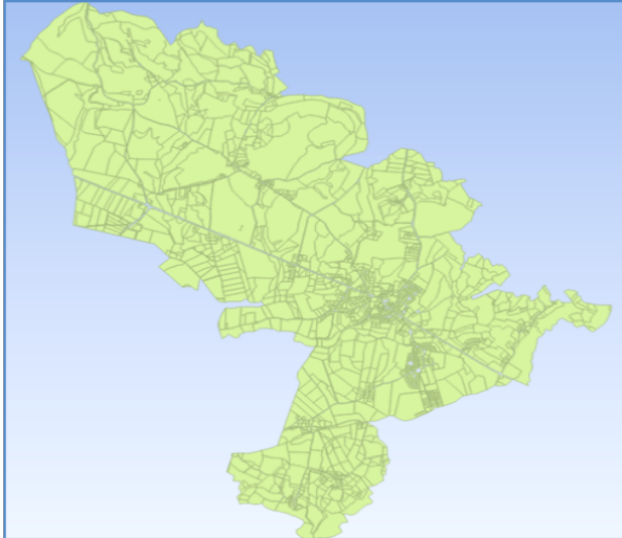
La Commune de Sansac de Marmiesse compte 1362 habitants (INSEE 2015) et s'étend sur une superficie de 1436 hectares. Elle est constituée d'un bourg et de plusieurs pôles d'habitation : Bargues, Lasfargues, Le Cayla, Le Pas du Rieu, Les Bessades...

POP T3 - Population par sexe et âge en 2018

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	700	100,0	662	100,0
0 à 14 ans	127	18,2	125	18,9
15 à 29 ans	100	14,3	74	11,2
30 à 44 ans	122	17,5	127	19,2
45 à 59 ans	172	24,5	148	22,4
60 à 74 ans	143	20,4	136	20,5
75 à 89 ans	36	5,1	49	7,4
90 ans ou plus	0	0,0	2	0,3
0 à 19 ans	173	24,7	157	23,7
20 à 64 ans	405	57,8	374	56,5
65 ans ou plus	123	17,5	131	19,8

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

COMMUNE DE SAINT PAUL DES LANDES



La commune de Saint-Paul des Landes compte 1531 habitants.

Constituée d'un bourg centre et de nombreux villages : Le Bac, Laborie, Picou, Escouderc, Les Hirondelles, La Vialle, Bosmejo, Radaï, L'Hopital, Le Violon, Prentegarde pour les plus gros, la commune s'étend sur une superficie de 1916 hectares.

POP T3 - Population par sexe et âge en 2018

	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	745	100,0	786	100,0
0 à 14 ans	116	15,6	145	18,4
15 à 29 ans	106	14,2	84	10,7
30 à 44 ans	146	19,6	147	18,7
45 à 59 ans	189	25,4	182	23,2
60 à 74 ans	136	18,3	141	17,9
75 à 89 ans	46	6,2	79	10,1
90 ans ou plus	6	0,8	8	1,0
0 à 19 ans	166	22,3	183	23,3
20 à 64 ans	443	59,5	427	54,3
65 ans ou plus	136	18,3	176	22,4

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

1.2 . Les établissements scolaires du territoire et leur public

Le territoire comprend **6 établissements scolaires** et près de **734 élèves** pour l'année 2021-2022. Ytrac a la particularité d'avoir deux écoles primaires.

Etablissements	Age des enfants	Nombre d'enfants scolarisés	TOTAL
Ytrac, école des Volcans d'Auvergne	D'âge maternel	85	229
	Niveau élémentaire	144	
Ytrac, école du Bex	D'âge maternel	51	131
	Niveau élémentaire	80	
Sansac de Marmiesse	D'âge maternel	40	112
	Niveau élémentaire	72	
Saint Paul des landes	D'âge maternel	60	149
	Niveau élémentaire	89	
Ayrens	D'âge maternel	22	65
	Niveau élémentaire	43	
Lacapelle Viescamp	D'âge maternel	21	48
	Niveau élémentaire	27	
TOTAL			734

Actuellement 3 écoles ont des **garderies municipales** matin, midi et soir. Il s'agit des écoles de Saint Paul des Landes, d'Ayrens et de Lacapelle Viescamp. 2 communes ont mis en place des **ALAE** : Ytrac pour ses 2 écoles et Sansac de Marmiesse. Ces ALAE sont déclarés accueil collectif de mineurs auprès de la SDJES. Toutes les communes proposent des **TAP**. Un **ALSH** est proposé les mercredis après-midi et le temps des vacances scolaires. Il est géré par le Centre social ACDA.

La présence des enfants aux temps périscolaires se répartit comme suit :

Etablissements		Nombre d'enfants participants (prévisionnel) :				
		Accueil matin	Pause méridienne	Accueil soir	TAP	Mercredi après-midi (ALSH)
Ytrac, école des Volcans d'Auvergne	Total maxi d'enfants accueillis	35	185	55	110	33
	Nbre d'encadrants	8	16	8	10	
Ytrac, école du Bex	Total maxi d'enfants accueillis	40	110	48	105	
	Nbre d'encadrants	3	6	3	19	
Sansac de Marmiesse	Total maxi d'enfants accueillis	33	82	50	50	
	Nbre d'encadrants	2	5	3	6	
Lacapelle Viescamp	Total maxi d'enfants accueillis	11	36	5	44	
	Nbre d'encadrants	1	2	1	3	
Ayrens	Total maxi d'enfants accueillis	12	65	15	60	
	Nbre d'encadrants	1	2	1	9	
Saint Paul des landes	Total maxi d'enfants accueillis	34	100	50	97	7
	Nbre d'encadrants	1	5	3	9	

1.3 . Les acteurs du territoire impliqués pour le PEdT

1.3.1- Le centre socioculturel « A la Croisée des Autres » (CS ACDA)

Ce centre social intercommunal est agréé par la CAF du Cantal. Son siège social est à Ytrac et son territoire d'activité s'étend sur les 5 communes. Le centre social est :

- Gestionnaire des ALSH intercommunaux périscolaires et extrascolaires, les mercredis et pendant les vacances scolaires pour les 3-11 ans et les 12-17 ans.
- Gestionnaire des ludothèques d'Ytrac et d'Ayrens.
- Gestionnaire de la micro-crèche d'Ytrac et futur gestionnaire de celle de Saint Paul des Landes.
- Gestionnaire des TAP sur la commune d'Ayrens et prestataire sur les TAP en gestion municipale sur les communes d'Ytrac, Lacapelle Viescamp, Sansac de Marmiesse et Saint Paul des Landes.
- Organisateur d'ateliers artistiques et culturels annuels : danse, éveil musical, percussions et arts plastiques enfants...

1.3.2- Le relais petite enfance (RPE) :

Géré par l'association « Les P'tits Lou », son siège social est à Ytrac et son territoire d'activité s'étend sur les 5 communes du PEdT. Ces dernières adhèrent toutes au RPE. Ce service, cofinancé par la CAF, la MSA et les communes adhérentes, s'adresse aux enfants de moins de 6 ans, aux assistantes maternelles et aux parents.

- Pour les parents, le RPE est un espace d'écoute et d'information. Le personnel du RPE accompagne les familles dans la recherche du mode de garde approprié en fonction de leurs besoins et apporte des éléments informatifs concernant l'emploi d'une assistante maternelle agréée.
- Pour les assistants maternels / les gardes d'enfants à domicile, le RPE organise des temps de rencontre et d'échanges de pratiques, dans le but d'améliorer la qualité de leur accueil et de rompre l'isolement.
- Pour les enfants, le RPE propose des temps d'animation encadrés par l'animatrice du RPE ou par des intervenants extérieurs (éveil musical, éveil corporel, sorties ou spectacles jeunes publics).

1.3.3- Les associations locales sportives, culturelles et de loisirs

Communes	Associations
Ayrens	CPIE, ACDA
Lacapelle Viescamp	Association Printemps 2002, Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Auze-Ouest-Cantal, l'ACCA, le CNPA (centre Nautique du Pays d'Aurillac), l'USCL (l'union sportive Cère et Landes, club de foot commun à Saint Paul, Laroquebrou et Lacapelle Viescamp)
Saint Paul des Landes	Club de foot (école de foot), Club de rugby (école de rugby), Club de gym, Association de danse, Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques, Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Auze-Ouest-Cantal, association Récré-ation, association de chasse
Sansac de Marmiesse	Ecole de Foot, Ecole de golf, Lou Garagnas (club de maquettes et de figurines), Sansac 'Ados
Ytrac	Le judo club, le tennis club, le groupement YSR foot (Ytrac Sansac Roanne), Comité Départemental du Basket, Centre socioculturel ACDA, l'association « l'Art de rien », Initiation au skate board en 2022/2023

1.3.4- Autres acteurs impliqués dans le PEdT

-> Les médiathèques d'Ytrac et de Saint Paul des Landes

-> les APE (Association de parents d'élèves)

1.4. Locaux et matériels mobilisés

Les 6 groupes scolaires sont équipés avec un **équipement numérique moderne et performant** : vidéo projecteurs interactifs associés à des ordinateurs portables enseignants, tableaux blancs interactifs ainsi que tablettes numériques à destination des élèves

Les communes mettent à disposition leurs équipements pour les activités scolaires, périscolaires ou extrascolaires : Voir liste des équipements en annexe 1

1.5. Transports

Des **ramassages scolaires** sont mis en place sur 4 communes : Lacapelle Viescamp, Sansac de Marmiesse, St Paul des landes et Ytrac. Ils sont assurés par la STAC. 75 % du coût est pris en charge par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac (CABA). Le coût facturé aux familles varie entre 0.50 et 1 € par jour par enfant. Il n'y a pas de besoin de ramassage scolaire à destination des primaires sur la commune d'Ayrens.

Des lignes régulières C, D, E et DE sont mises en place par la STABUS matin et soir pour la population de la commune ainsi que pour les élèves scolarisés dans les collèges et lycées d'Aurillac. Une ligne assure matin et soir une liaison pour les élèves scolarisés au collège de Laroquebrou.

1.6. Spécificités du territoire et contraintes territoriales

Le territoire ouest agglo ne correspond pas à un réel bassin de vie. Ayrens et Lacapelle Viescamp sont plus tournés vers Saint Paul des Landes et Sansac de Marmiesse vers Ytrac. Plus largement, Les pôles d'attraction varient entre Aurillac, Laroquebrou, voir Maurs. Elles appartiennent à 3 cantons différents. De plus, elles ne dépendent pas de la même circonscription académique. Pour l'entrée au collège, certains enfants vont sur Aurillac, d'autres sur Laroquebrou.

Les 5 communes appartiennent cependant à la même communauté d'agglomération : la CABA (communauté d'agglomération du bassin d'Aurillac).

Ytrac est une commune très étendue avec 3 pôles : Espinat, Le Bex, Ytrac bourg. La commune possède 2 écoles et doit ainsi multiplier les équipements.

2. FINALITE DU PROJET EDUCATIF TERRITORIAL

Ce PEDT intercommunal a pour ambition de poursuivre la démarche éducative enclenchée depuis plusieurs années sur le territoire ouest-agglo. Saint Paul des Landes est la dernière commune à rejoindre cette démarche collective.

La réflexion autour de ce PEDT mobilise les différents acteurs de la communauté éducative du territoire : enseignants et directeurs d'écoles, directeurs d'ALAE, animateurs et intervenants, maires, élus et agents communaux, bénévoles d'associations locales, salariés et membres du bureau du centre social et du RPE, représentants des parents d'élèves, salariés de la CAF et de la DSDEN.

2.1 . Evaluation du précédent PEDT

Depuis la rédaction du dernier PEDT, aucune rencontre des acteurs n'avait pu avoir lieu, à cause de la pandémie COVID. Ainsi, il a été décidé de réaliser des évaluations du précédent PEDT, commune par commune, afin de remobiliser tous les acteurs de terrain et de partir des besoins et nécessités du territoire.

Cette évaluation a permis de recenser les spécificités communales et de mettre en exergue les convergences, bases d'une dynamique collective. De nouveaux enjeux ont émergé, permettant de déterminer les axes éducatifs pour 2022-2025.

2.1.1- Les spécificités communales

- Des TAP en gestion municipale pour 4 communes et en gestion par le CS ACDA pour une commune. Différentes visions éducatives des TAP. Des TAP gratuits pour 4 communes et payants pour une qui propose également en parallèle des TAP une garderie payante.
- Des personnels communaux inégalement formés à l'animation
- Des temps périscolaires à tarifs uniques ou facturés selon le quotient familial
- 3 communes ont des garderies et 2 proposent des ALAE. Ces 3 communes réfléchissent à la possibilité de passer de garderie à ALAE.

2.1.2- Les convergences au service d'une dynamique collective

- Des activités de qualité proposées aux enfants et aux jeunes (avec du personnel qualifié et compétent).
- L'ASLH du mercredi et des vacances de qualité, accessible à tous.
- Une belle collaboration avec les associations locales.

- La reconnaissance, par les autres acteurs, du travail réalisé par le CS ACDA et le RPE.
- L'importance de maintenir et développer les passerelles petite enfance -> enfance et enfance -> ados.
- Nécessité d'avoir des transitions douces entre les différents temps : relais enseignants / animateurs – intervenants.
- Souhait d'un maintien de la semaine à 4.5 j pour le respect du rythme de l'enfant (même si moins adapté pour les 3-4 ans) et si les TAP continuent à être financés.
- La nécessité de temps de repos pour les enfants.
- Des thématiques de travail partagées : l'intergénérationnel, l'écologie et la citoyenneté.
- ☒ Un problème de moyens humains : difficulté pour trouver des intervenants de qualité, les temps de trajet incompressibles pour 1 h de TAP, peu d'heures proposées, des contrats précaires.
- ☒ Problème de modes de garde au niveau de la petite enfance sur tout le territoire -> incidence sur l'école (plus d'enfants en périscolaire, des enfants à intégrer en cours d'année).

2.1.3- Les enjeux

- ➔ Une mutualisation des moyens humains : proposer des contrats moins précaires afin de garder les intervenants = modifier les horaires TAP ? Mutualiser des agents, des bénévoles associatifs
- ➔ Une réflexion à moyen et long terme sur passage garderie -> ALAE (formation du personnel, taux d'encadrement, coût pour les collectivités...)
- ➔ Faire des transitions douces pour les enfants entre les temps scolaires et périscolaires (harmoniser les règles, favoriser la transmission d'informations entre enseignants et animateurs, aider les enfants à distinguer les différents temps...)
- ➔ Mettre en place des activités périscolaires en cohérence avec les projets d'écoles
- ➔ L'ALSH : Voir s'il y a la possibilité d'avancer l'heure de repas du mercredi midi (récupérer les enfants plus tôt dans les écoles ou prévoir un goûter le mercredi matin) et harmoniser les tarifs de cantine de l'ALSH
- ➔ Développer un projet accueil de loisirs pour les maternelles
- ➔ Mieux impliquer les enfants dans l'élaboration des activités proposées
- ➔ Les thématiques qui font consensus : écologie, intergénérationnel et citoyenneté

2.2. Objectifs éducatifs du PEdT 2022-2025

De ces enjeux issus de l'évaluation du précédent PEdT et à l'issue d'une réunion de comité de pilotage réunissant 29 acteurs des 5 communes, les 3 axes pédagogiques suivants ont été déterminés et déclinés en objectifs opérationnels :

Garantir la continuité éducative pour la réussite éducative de tous :

- > développer la cohérence entre le projet d'école et les projets pédagogiques périscolaires
- > Assurer la continuité et l'articulation des temps scolaires et périscolaire : transitions douces pour les enfants.
- > Maintenir et développer les temps passerelles petite enfance -> enfance et enfance -> ados,
- > Optimiser l'organisation du mercredi

Proposer une offre éducative, culturelle et sportive de qualité en direction des enfants tout en préservant le développement et le bien-être des enfants

- > Mener une réflexion à moyen et long terme sur la mise en place d'ALAE
- > Mutualiser les moyens humains
- > Rédiger et mettre en œuvre un projet pédagogique accueil de loisirs maternel
- > Mieux consulter les enfants, favoriser leur participation active
- > Se rapprocher du réseau Canopé

Développer des actions autour de l'écologie, de la citoyenneté et de l'intergénérationnel

Ces objectifs sont déclinés en 9 fiches actions (annexe 2)

2.3. Liens et articulation avec

2.3.1- Les projets d'écoles

L'écriture des projets d'école étant repoussée à 2023, l'ensemble des acteurs du PEdT regrette ce décalage temporel. Cependant, les directeurs des 6 établissements et des enseignants sont impliqués dans le comité de pilotage de ce PEdT et en ont validé les axes et objectifs. Ainsi, les projets d'école seront élaborés en cohérence avec ce PEdT et les différents acteurs seront consultés lors de cette réflexion.

2.3.2- Le plan mercredi

Le plan mercredi, porté par le Centre social ACDA est complètement intégré à la démarche du PEdT. C'est pourquoi, il est décliné dans la partie 3 "mise en œuvre du PEdT" aux pages 27, 28 et 29.

2.3.3- la CTG 2020-2024

Les 5 communes du bassin Ouest Agglo se sont engagées en 2020 dans la signature d'une Convention Territoriale Globale (2020-2024).

La CTG porte des objectifs communs avec le PEdT. Ils ont la fiche action 5 « mutualiser les moyens humains sur le périscolaire et l'extrascolaire » en commun (Annexe 2).

De plus, les deux dispositifs sont complémentaires. Dans l'évaluation des PEdT, il ressort les problèmes de modes de garde pour la petite enfance qui ont des influences sur le périscolaire et le scolaire. Un enjeu de la CTG est de développer les capacités d'accueil individuel et collectif des modes de garde pour la petite enfance. Cet objectif se décline en 2 fiches actions CTG :

- ➔ Créer des places en micro-crèches (+ 2 places pour Ytrac et création d'une micro-crèche de 12 places à St Paul des Landes à l'horizon 2025)
- ➔ Valoriser le métier d'assistantes maternelles

Enfin, la CTG souhaite développer et structurer les actions à destination des adolescents. Des passerelles existent déjà entre les enfants de CM2 et la section ado du centre social ACDA ainsi que l'association Sansac'Ados. Elles seront renforcées au sein de ce PEdT (fiche action 2 – annexe 2)

3. MISE EN ŒUVRE DU PEDT

3.1. L'organisation des temps pour chaque commune 2022-2023

3.1.1- Les rythmes scolaires

Les 5 communes ont choisi de rester sur un rythme scolaire à 4.5 jours pour la rentrée 2022-2023. Leur choix dépendra ensuite des financements octroyés pour la mise en place des TAP.

Rythme scolaires D'AYRENS

Organisation de la semaine scolaire choisie à AYRENS

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h20 - 7h30					
7h30 - 8h00					
8h00 - 8h20					
8h30 - 9h00					
9h00 - 9h30					
9h30 - 10h00					
10h00 - 10h30					
10h30 - 11h00					
11h00 - 11h30					
11h30 - 12h00					
12h00 - 12h30					
12H30 - 12h50					
12h50 - 13h00					
13h00 - 13h30					
13h30 - 14h00					
14h00 - 14h30					
14h30 - 15h00					
15h00 - 15h30					
15h30 - 16h00					
16h00 - 16h30					
16h30 - 17h00					
17h00 - 17h30					
17h30 - 18h00					
18h00 - 18h30					

Temps d'enseignement: compétence éducation nationale	24 heures / semaine	
Activités Pédagogiques Complémentaires: compétence éducation nationale	1 heure / semaine	
Nouvelles Activités Périscolaires ou TAP: compétence centre socioculturel	3 heures / semaine	
Pause méridienne: compétence municipale	1h30 (minimum)	
Accueil - Garderie: compétence municipale		

Rythmes scolaires de **LACAPELLE VIESCAMP**

LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
7h20 – 8h50 GARDERIE	7h20 – 8h50 GARDERIE	7h20 – 8h50 GARDERIE	7h20 – 8h50 GARDERIE	7h20 – 8h50 GARDERIE
8H50 – 12h00 ECOLE	8H50 – 12h00 ECOLE	8H50 – 12h00 ECOLE	8H50 – 12h00 ECOLE	8H50 – 12h00 ECOLE
12h00-13h20 CANTINE - RECREATION	12h00-13h20 CANTINE - RECREATION	12h00 – 13h00 GARDERIE	12h00-13h20 CANTINE - RECREATION	12h00-13h20 CANTINE - RECREATION
13h20 – 16h30 ECOLE	13h20 – 15h30 ECOLE		13h20 – 15h30 ECOLE	13h20 – 15h30 ECOLE
	15h30 – 16h30 TAP		15h30 – 16h30 TAP	15h30 – 16h30 TAP
16h30 – 18h30 GARDERIE	16h30 – 18h30 GARDERIE		16h30 – 18h30 GARDERIE	16h30 – 18h30 GARDERIE

Rythmes scolaires de SANSAC DE MARMIESSE

	LUNDI		MARDI	MERCREDI		JEUDI	VENDREDI	SAMEDI
7H30 - 8H35	ALAE		ALAE	ALAE		ALAE	ALAE	
8H35 - 12H00	TEMPS SCOLAIRE	RELAIS PETITE ENFANCE HALTE-JEUX 0 - 6 ANS 9H30 - 12H00	TEMPS SCOLAIRE	8H35 - 10H45 TEMPS SCOLAIRE		TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	
				10H45 - 11H45 APC	10H45 - 12H30 TAP			
12H00 - 13H30	CANTINE		CANTINE	PS - MS : ATELIER DECORATIF GS - CP : ATELIER DANSE CE1 à CM2 : ACTIVITES DIVERSES		CANTINE	CANTINE	
13H30 - 15H45	TEMPS SCOLAIRE		TEMPS SCOLAIRE	11H45 - 18H30 ALSH 3 - 11 ANS Avec repas de midi à Ytrac 13H30 - 18H30 ALSH 12 - 17 ANS	15H45 - 17H00 ECOLE DE FOOT	TEMPS SCOLAIRE		TEMPS SCOLAIRE
15H45 - 18H30	ALAE Semaines Impaires 16H00 - 17H00 LIRE ET FAIRE LIRE (PS au CP) Semaines Paires 16H00 - 17H30 JEUX ET FIGURINES avec LOU GARAGNAS (CE1 au CM2)		ALAE 16H00 - 17H00 ARTS PLASTIQUES (PS au CP) 17H00 - 18H00 JARTS PLASTIQUES (CE1 au CM2)			ALAE 16H00 - 17H00 ACTIVITE PERCUSSIONS (DEBUTANTS) 17H00 - 18H00 ACTIVITE PERCUSSIONS (CONFIRMES)		ALAE 16H00 - 17H00 INITIATION FOOT
								20H00 - 23H00 ALSH 12 - 17 ANS
							18H00 - 20H00 FIGURINES ET MAQUETTES (LOU GARAGNAS)	
	Compétence municipale							
	Compétence de l'Education Nationale				RPE			
	Compétence du Centre Socioculturel				Associations locales			

Rythmes scolaires de **SAINT PAUL DES LANDES**

	LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI		VENDREDI	
7H30-8H20	GARDERIE			GARDERIE			GARDERIE			GARDERIE		GARDERIE	
8H20-11H45	TEMPS SCOLAIRE			TEMPS SCOLAIRE			TEMPS SCOLAIRE 8H20-11H30			TEMPS SCOLAIRE		TEMPS SCOLAIRE	
11H45-13H20	RESTAURATION GARDERIE			RESTAURATION GARDERIE			GARDERIE 11H30-12H30 ALSH MERCREDI			RESTAURATION GARDERIE		RESTAURATION GARDERIE	
13H20-15H30	TEMPS SCOLAIRE			TEMPS SCOLAIRE						TEMPS SCOLAIRE		TEMPS SCOLAIRE	
15H30-16H30	APC	TAP	GARDERIE	APC	TAP	GARDERIE				TAP	GARDERIE	TAP	GARDERIE
16H30-16H45	GOUTER			GOUTER						GOUTER		GOUTER	
16H30-18H30	GARDERIE			GARDERIE						GARDERIE		GARDERIE	
	compétence Centre social ACDA												
	compétence éducation nationale												
	Compétence municipale												

Rythmes scolaires D'YTRAC

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI			
7H30 - 8H30	ALAE MATIN	ALAE MATIN	ALAE MATIN	ALAE MATIN	ALAE MATIN				
8H30 - 11H30	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE RELAIS PETITE ENFANCE HALTE JEUX 9H30-12H00	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE RELAIS PETITE ENFANCE HALTE-JEUX 9H30-12H00	LUDOTHEQUE			
11H30 - 13H30	ALAE MIDI	ALAE MIDI	ALAE MIDI 11H30- 12H30	ALAE MIDI	ALAE MIDI				
13H30 - 15H45	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	ALSH intercommunal 3-11 ans avec repas de midi 12h30-18h30 ALSH Ytrac_Sansac 12-17 ans Après-midi 13 h 30 – 18 h 30	ATELIERS ARTISTIQUES ANNUELS DANSE CONTEMPORAINE et ARTS PLASTIQUES	LUDOTHEQUE	ECOLE DE FOOT JUDO	TEMPS SCOLAIRE	TEMPS SCOLAIRE	
15H45 - 16H45	TAP	TAP					TAP	ALAE SOIR	ECOLE DE FOOT TWIRLING BATON
	APC BOURG	APC BEX					ETUDES BEX		
16H45 - 18H30	ALAE SOIR ATELIERS ARTISTIQUES ANNUELS EVEIL MUSICAL 3-6 ans et PERCUSSIONS 8 ans et +	ALAE SOIR LATINO DANCE		ALAE SOIR	ALAE SOIR TWIRLING BATON	LUDOTHEQUE ATELIERS ARTISTIQUES ANNUELS DANSE CLASSIQUE			
	JUDO 18H40-20H00				JUDO 18H30-20H00	ALSH 12- 17 ANS 20H-23H00			

- Compétence municipale
- Compétence de l'Education Nationale
- Compétence du Centre Socioculturel
- RPE
- associations sportives locales

3.1.2- ALAE : projets éducatifs, équipes d'encadrement et intervenants

* réflexion pour Ayrens, Lacapelle Viescamp et Saint Paul des Landes à la mise en place d'ALAE

Deux communes proposent actuellement des ALAE. Un des enjeux de ce PEdT est de mener une réflexion afin d'envisager la mise en place d'ALAE pour les 3 autres communes. (fiche action 4 en annexe 2)

Afin que chacune de ces communes prennent une décision, il sera mené une réflexion collective autour des points suivants :

- ➔ Amélioration de la qualité éducative des activités proposées aux enfants,
- ➔ Taux d'encadrement, et formation du personnel
- ➔ Coût pour les collectivités et pour les familles.

Actuellement les deux communes ayant des ALAE fonctionnent de la façon suivante :

* Fonctionnement ALAE pour Ytrac et Sansac de Marmiesse

Pour les 2 communes, l'ALAE est assuré par le personnel communal. La facturation à la famille se fait en fonction du quotient familial. L'accueil des enfants pendant les temps périscolaires permet à la fois d'apporter une réponse sociale au besoin des familles et offre à l'enfant un nouvel espace de vie et un lieu éducatif nécessaire à son épanouissement.

Les projets éducatifs et pédagogiques s'élaborent en fonction de la prise en compte des besoins des enfants : repos, détente, délasserment, découverte, développement, travail dirigé ou non... Les activités proposées au choix de l'enfant, non obligatoires, ont pour but de l'aider à trouver une réponse à des besoins très divers : être actif ou inactif, seul ou en groupe, dirigé ou non par un adulte, dans une activité structurée ou spontanée. Les activités de l'ALAE sont clairement identifiées par un programme mensuel et sont différentes de celles proposées lors des TAP.

Les équipes pédagogiques sont dirigées par des Directeurs, agents territoriaux :

- ✓ Jacky DROUET sur l'école des Volcans d'Auvergne
- ✓ Christine FOUSSAT sur l'école du Bex.
- ✓ Stéphane MANAU pour Sansac de Marmiesse.

Leurs équipes pédagogiques sont composées d'une part, de personnels permanents, agents territoriaux :

- Pour l'école du Bex : 2 ATSEM, 3 adjoints d'animation et 1 adjoint technique polyvalent

- Pour l'Ecole des Volcans d'Auvergne : 1 directrice adjointe, 1 ATSEM, 6 animatrices et 1 animateur.
- Pour l'école de Sansac : 3 fonctionnaires territoriaux diplômés BAFA et/ou CAP Petite Enfance

Et d'autres part, par des intervenants extérieurs selon les projets et activités

3.1.2- TAP : Projets pédagogiques et intervenants

Pour les 5 communes, des TAP sont proposés aux enfants et sont non obligatoires. Les parents sont informés du programme cycle par cycle. Les cycles s'étendent entre les vacances scolaires. Les TAP fonctionnent avec inscription. Seule la commune de Saint Paul des Landes propose des TAP payants.

*Commune d'YTRAC :

Le temps TAP est déclaré en ALAE auprès de la DDCSPP. Les agents communaux d'animation et ATSEM diplômés, la bibliothécaire de la commune et des associations locales (école de foot, judo et tennis club) interviennent dans le cadre des TAP. Une convention de partenariat a été signée avec le Centre Socioculturel, d'une part et la Mairie d'autre part, pour la mise à disposition gratuite 4 heures par semaine de deux référents d'animations : le référent jeunesse (pour des projets passerelles auprès des CM2) et l'animateur ludothèque numérique. Des prestations d'intervenants techniques en danse et chant, sont en rotation sur les 2 écoles, percussion (2 h par semaine). La Mairie fait aussi appel à des intervenants extérieurs au territoire quand les ressources ne sont pas présentes (basket, Yoga/kid's Challenge, golf, arts plastiques, Ateliers culturels avec L'Art de Rien, « autour du livre » avec la bibliothécaire d'Ytrac).

Les groupes d'enfants sont constitués en fonction de leurs âges. Des axes pédagogiques sont définis. Les thématiques sont « **la découverte** » et « **l'ouverture** » avec des activités très diversifiées (sportives, artistiques, culturelles, manuelles, scientifiques...).

*Commune de LACAPELLE - VIESCAMP :

Un agent municipal d'animation, un animateur mis à disposition par l'ACDA, des associations extérieures et d'autres intervenants extérieurs interviennent dans le cadre des TAP. Une convention de partenariat est signée avec les différents intervenants extérieurs.

Les enfants sont répartis en trois groupes constitués soit par niveau d'âge, soit par compétence. Les activités sont diversifiées (sportives, artistiques, culturelles...). Les plannings sont transmis aux familles et affichés dans les locaux scolaires et périscolaires.

[*Commune de SANSAC DE MARMIESSE :](#)

Outre les agents d'animation diplômés, propres à la Mairie, des associations locales interviennent lors des TAP (école de foot, association de réalisation de maquettes...). Une convention de partenariat a été signée avec le Centre Socioculturel, d'une part et la Mairie d'autre part, pour la mise à disposition d'intervenants qualifiés dans leur discipline : le référent jeunesse, pour des projets passerelles auprès des CM2, est mis à disposition gratuitement par le Centre Socioculturel.

[*Commune de SAINT-PAUL DES LANDES :](#)

Un temps de garderie est systématiquement proposé en parallèle des TAP. Ainsi les enfants ont le choix d'y participer ou d'aller à la garderie.

Les agents d'animation et ATSEM, propres à la Mairie, la bibliothécaire municipale et des associations locales (école de rugby) interviennent dans le cadre des TAP. Une convention de partenariat a été signée avec le Centre Socioculturel, pour la mise à disposition d'intervenants qualifiés dans leur discipline : le référent jeunesse pour des projets passerelle auprès des CM2, est mis à disposition gratuitement par le Centre Socioculturel. La Mairie fait aussi appel à des intervenants extérieurs au territoire quand les ressources ne sont pas présentes (session libre, club de Hand de Naucelles). Les TAP sont payants.

Leurs objectifs sont :

- Proposer aux enfants des activités permettant une initiation ou une découverte en cohérence avec les temps scolaires et extrascolaires, dans les domaines culturels, sportifs et environnementaux.
- Favoriser la socialisation des enfants à travers des activités de groupe.
- Créer des liens autres que ceux créés pendant les temps scolaires avec le personnel municipal encadrant (échange, complicité, confiance, sécurisation).
- Favoriser la mixité fille-garçon et la mixité sociale sur toutes les activités proposées.
- Développer l'esprit d'initiative, de création.

[*Commune d'AYRENS :](#)

La municipalité d'Ayrens délègue au centre socioculturel « A la Croisée des Autres » la gestion des TAP depuis la rentrée de septembre 2015.

Benoît CHANTERAUD, diplômé BPJEPS APT (activités physiques pour tous) et LTP (Loisirs tous publics), salarié du centre socioculturel, dirige les TAP. L'équipe est composée, outre les 3 agents d'animation municipaux (titulaires du BAFA) et 1 ATSEM qui est mise à disposition du Centre Socioculturel, de personnels et intervenants du centre

socioculturel, de 3 services civiques, d'habitants bénévoles du territoire, d'intervenants des associations locales en lien avec le projet d'école (le respect de l'environnement, la lecture, le numérique).

Les activités périscolaires sont découpées en 4 groupes scindés en sous-groupes en fonction des projets. Le rythme des enfants est respecté et le découpage des 3 heures est différent en fonction des tranches d'âge. Pour les groupes des « petits », un temps de sieste est proposé aux enfants avec un réveil échelonné. Il respecte le rythme de ceux-ci et est adapté en fonction de l'évolution de chacun durant l'année.

Le projet pédagogique est axé autour :

- de temps d'animation structurés et dirigés dans des domaines très variés (sport et motricité, créativité, jardin et protection de l'environnement, activités scientifiques, langue...)
- d'espaces loisirs : temps de jeux proposés en mettant à disposition des enfants des espaces de jeux diversifiés, où l'équipe d'animation « donne à jouer ». Les enfants ont le choix de leurs activités.
- de temps de jeux libres, où les enfants ont la liberté de leurs activités. Ils s'auto-organisent entre eux pour jouer. Sur ces temps-là est intégré un moment de goûter, fourni par les parents. L'équipe d'animation est simplement là pour les guider.

3.1.3- Garderie :

Les communes d'Ayrens, de Lacapelle Viescamp et de Saint Paul des Landes mènent une réflexion sur le passage en ALAE, ce qui est un enjeu de ce PEdT comme expliqué précédemment. En attendant, elles proposent des garderies. Ces garderies sont payantes.

3.2. Plan mercredi

Comme évoqué précédemment, les cinq collectivités ont confié par délégation la gestion, de l'ALSH périscolaire intercommunal du mercredi après-midi au Centre Socioculturel "A la Croisée des Autres". Cet accueil de loisirs a pris une dimension intercommunale progressive depuis 2014. Les communes d'Ayrens et de Lacapelle Viescamp se sont rattachées en 2015, la commune de St Paul des Landes en 2016 et la commune de Sansac de Marmiesse en 2017. Cet Accueil de loisirs est déclaré en ACM (Accueil Collectif de Mineurs) auprès de la DDCSPP du Cantal.

L'équipe de direction est composée de deux directeurs titulaires de diplômes professionnels (pour l'une, titulaire d'un DEJEPS, directrice mise à disposition par convention, par la mairie d'Ytrac ; pour le second, titulaire d'un BPJEPS APT-LTP). Elle

s'est structurée et agrandie depuis sa mise en place en septembre 2014, avec un accroissement permanent du nombre d'enfants et de leur fréquentation. L'équipe est aujourd'hui composée d'une agente territoriale mise à disposition par la mairie d'Ayrens, titulaire du BAFA, d'une animatrice permanente salariée du Centre Socioculturel (BAFA), d'un animateur salarié du Centre Socioculturel (BAFA+ BPJEPS sports collectifs), d'une deuxième agente territoriale mise à disposition par la mairie d'Ytrac (BAFD). Les deux directeurs de cet ACM font partie du COPIL du PEdT. Ils sont aussi en direction sur les ALAE et TAP d'Ytrac (ALSH Centre Socioculturel pour l'une et TAP Le Bex, ALSH Centre Socioculturel ados pour le second et TAP Ayrens).

Le projet éducatif et pédagogique prend en compte l'accueil de tous les publics, l'inclusion du handicap, la mixité sociale. (Annexe 3). Il existe un règlement intérieur.

Les familles ont accès aux programmes via le site internet et la page Facebook du Centre Socioculturel. Ils sont relayés sur les sites internet des mairies, envoyés par mail aux familles et distribués dans les cartables des écoles du territoire. Les programmes sont pensés par cycle de vacances à vacances et proposent des activités de qualité animées par l'équipe d'animation du centre social et des intervenants extérieurs (artistiques, sportifs, culturels...). La tarification est en fonction du quotient familial des familles

Les programmes prennent en compte :

- La dimension intergénérationnelle : les séniors isolés peuvent prendre leurs repas, accompagnés par la référente familles/séniors, tous les mercredis de l'année avec les enfants de l'ALSH / animations partagées à l'EHPAD de la commune d'Ytrac / Venue de bénévoles séniors, habitants du territoire, pour faire des ateliers cuisine, musique...
- L'avis des enfants via des temps d'agora en fin de journée, des temps collectifs avec les parents type goûters, spectacles...
- La valorisation de notre patrimoine naturel, culturel (sorties neige, station du Lioran, plages du barrage du Lac de St Etienne Cantalès, musées...)
- Les équipements locaux : centre aquatique, cinéma, parcs de jeux, les équipements des communes (médiathèques, aires de jeux...)
- La participation des enfants sur le principe du libre choix

Les enfants sont accueillis les mercredis à partir de 12h selon l'organisation suivante :

- ➔ École des Volcans d'Auvergne : Accueil des enfants à partir de 12h15 et restauration.
- ➔ École du Bex : Accueil des enfants à partir de 12h et navette jusqu' à Ytrac bourg pour prendre le repas.

- ➔ École de Sansac de Marmiesse : Accueil des enfants à partir de 11h45 à l'école de Sansac et navette jusqu'à la restauration scolaire municipale d'Ytrac en passant par l'école du Bex.
- ➔ École d'Ayrens et de Saint Paul des Landes : Accueil des enfants à partir de 12h et navette jusqu'à la restauration scolaire à Ytrac pour prendre le repas.
- ➔ Enfants de Lacapelle Viescamp (et autres) : Accueil des enfants à partir de 13h15 directement sur l'école du bourg d'Ytrac (pas de navette ni de restauration).

Les enfants sont tous récupérés par les parents à Ytrac entre 17h et 18h30.

Un accueil pour les 11-17 ans est également organisé le mercredi par le centre social ACDA de 13h15 à 18h30. Des navettes récupèrent les jeunes au Bex d'Ytrac, à Espinat, à Sansac de Marmiesse et à Saint Paul des Landes. L'accueil a lieu au centre culturel et sportif du bourg d'Ytrac. Différentes activités sont proposées (sportives, artistiques et culturelles). La ludothèque et le cyber espace sont également à la disposition des jeunes.

3.3. ALSH vacances

Un ALSH intercommunal à destination des enfants des 5 communes fonctionne sur toutes les périodes de vacances, à la journée ou à la demi-journée (avec ou sans restauration au choix des familles), de 7h30 à 18h30. Le CS ACDA est gestionnaire de cet ALSH. Des spécificités de fonctionnement sont mises en place, par période (accueil possible sur Saint Paul des Landes et Sansac de Marmiesse, navettes matin). Les programmes sont disponibles 3 semaines avant chaque période.

Pour inscrire les enfants ou les jeunes sur les ALSH, il faut être adhérent au Centre Socioculturel. L'adhésion est de 5€ par individu ou 10€ pour une famille (à partir de 2 membres) valable du 1^{er} septembre au 31 août.

3.3.1- Un ALSH 3-11 ans

L'ALSH est accueilli dans les locaux municipaux de l'Ecole des Volcans d'Auvergne au bourg d'Ytrac, en l'occurrence dans les mêmes salles que les TAP ou l'ALAE et sur la commune de St Paul des Landes en juillet (5 semaines). Des points d'accueil des enfants et navettes sont aussi organisés par le Centre Socioculturel à chaque période de vacances sur les communes de Sansac de Marmiesse et St Paul des Landes.

Trois groupes sont constitués, suivant les tranches d'âges. Les activités sont définies à partir d'un projet pédagogique consultable par les parents sur demande. Ce projet pédagogique est en lien avec le projet social du Centre Socioculturel. Le programme des

activités est communiqué aux familles. Des séjours de vacances sont organisés sur les deux mois d'été.

Un service de restauration avec la cantine municipale d'Ytrac est proposé aux enfants qui souhaitent rester à la journée sur toutes les vacances et avec la cantine municipale de St Paul des Landes en juillet également.

Les tarifs de l'ALSH 3-11 ans et des activités à la journée, demi-journée, soirée... sont calculés en fonction des ressources des familles. Les habitants extérieurs aux communes partenaires signataires du PEdT ont une tarification, certes au quotient familial mais supérieure.

3.3.2- Un ALSH 12-17 ans, « la Sexion d'Ados »:

Pendant les vacances scolaires les jeunes sont accueillis du lundi au vendredi de 8h30 à 18h30 avec possibilité de repas.

Ils sont également accueillis tous les vendredis soirs en période scolaire de 20h à 23h. Une navette récupère les jeunes sur Ytrac, Saint Paul des Landes et Sansac de Marmiesse.

[* Des activités à la demi-journée, journée, soirée, par cycles...](#)

Toutes Les activités découlent des propositions des Jeunes. En 2020, la Sexion ados a mis en œuvre des représentants de la jeunesse du territoire : ce sont les « porte-paroles » issus des 5 communes élus par les jeunes ; leur rôle est de promouvoir les actions jeunesse et de faire remonter les besoins au référent jeunesse ; ils contribuent aussi fortement à des plannings définitifs des activités avec les animateurs. Aucun programme n'est présenté au préalable : les Jeunes proposent, participent et organisent ensemble leurs loisirs. Le projet pédagogique est aussi consultable par les parents sur demande. Ce projet pédagogique est en lien avec le projet social du centre socioculturel. Le programme des activités est communiqué aux familles par courrier et sur le site internet du centre socioculturel deux semaines avant le début des périodes de vacances et aux jeunes via Facebook.

En dehors d'activités spécifiques et de sorties, les jeunes peuvent aller et venir en accès libre.

[* Un accès libre](#)

"L'accès Libre" est un moment de rencontres, de discussions, d'échanges entre les jeunes mais aussi avec les animateurs afin de déterminer ensemble leurs attentes. Ce temps est utilisé pour réagir face à leurs demandes en tentant d'y répondre au maximum et ce le plus rapidement possible. C'est un temps de concertation où les jeunes peuvent donner leurs avis, exprimer leurs envies et construire ainsi leurs projets, accompagnés par l'animateur.

* des actions d'engagement

L'engagement et la participation des jeunes dans l'exercice de la citoyenneté, la solidarité, sont encouragés par des actions telles que « jeunes citoyens au volant », « réveille-toi pour la planète » ou « les ambassadeurs du don du sang ». Les porte-paroles sont aussi un exemple d'engagement des jeunes.

*Exemples d'activités :

Activités sportives : *futsal, baseball, pétanque, volley ball, zumba, boxe, vtt, ...* .

Loisirs créatifs et artistiques : *cuisine, réalisation de bijoux, de fresques, ...* .

Multimédia : *internet et jeux vidéo, vidéos, ...* .

Activités ludiques : *Jeux de société, de cartes, puzzles, ...* .

Sorties : *festival du jeu, culture urbaine, en forêt, à la montagne, ...* .

Soirées : *à thèmes, déguisé, repas, barbuk itinérants ...* .

Séjours : Montage de séjours participatifs, en partenariat avec d'autres centres sociaux

3.4. Prise en compte de la spécificité des moins de 6 ans

3.4.1- Les problèmes de modes de garde :

Le problème de mode de garde de la petite enfance est un enjeu majeur du territoire. En effet, les familles peinent à trouver des modes de garde qu'ils soient individuels ou collectifs, pour leurs enfants.

Le nombre d'assistantes maternelles chute : moins 38% de professionnelles en 10 ans. Depuis 2019, 2 nouvelles assistantes maternelles sont arrivées sur le territoire contre 13 départs. Seule une micro crèche existe à Ytrac et ne comporte que 10 places.

Cette question est un enjeu majeur de la CTG. 2 fiches actions sont consacrés à ce problème :

-> Fiche action 1 : développer les modes de garde collectifs. Il s'agit de créer une micro-crèche de 12 places à Saint Paul des Landes pour les enfants du territoire à l'horizon 2025 et d'augmenter la capacité d'accueil de la micro crèche d'Ytrac de 2 places en septembre 2022.

-> Fiche action 2 : Valoriser le métier d'assistante maternelle : L'idée est de sensibiliser et d'informer sur ce métier afin de susciter des vocations

*Fonctionnement de la micro-crèche d'Ytrac

La gestion de la micro-crèche a été confiée par la Commune d'Ytrac au Centre socioculturel « A la Croisée des Autres » par le biais d'une Convention Pluriannuelle d'Objectifs. La facturation aux familles est établie en fonction des ressources des familles, favorisant ainsi l'accessibilité à tous. Elle est conventionnée par la CAF et bénéficie de financements PSU (Prestation de Service Unique).

Pour le moment, la Commune d'Ayrens réserve 1 place pour ses administrés dans cette structure, par le biais d'une convention financière.

3.4.2- Les temps de la petite enfance proposés sur le territoire :

Plusieurs temps à destination de la petite enfance sont proposés sur le territoire : ils sont organisés par l'association les P'tits Lou via le RPE :

*Des haltes jeux

- Ytrac : Les mardis et vendredis de 9 h 30 à 12 h 00 dans une salle du dojo.
- Sansac de Marmiesse : Les lundis de 9 h 30 à 12 h 00 dans le local RPE situé sous la Mairie.
- Saint Paul des Landes : Les jeudis de 9 h 30 à 12 h 00 au pôle relais.

Au travers des activités mises en place par l'animatrice, les enfants accompagnés de leur assistante maternelle ou de leurs parents découvrent, s'éveillent et commencent là une socialisation qui les aidera lors de leur scolarisation.

*Ateliers ludo-éducatifs :

Atelier motricité à Ytrac, atelier d'éveil musical à Sansac de Marmiesse, ateliers ponctuels sur Ayrens et Lacapelle Viescamp. Atelier bébé bouquine en partenariat avec les bibliothécaires à Ytrac et à Saint Paul des Landes, et l'association « Lire et faire Lire » à Sansac de Marmiesse.

*Animations ponctuelles :

Il est proposé périodiquement une animation de plus grande ampleur : séance cinéma, lecture spectacle, sortie pique-nique, rando-poussette...

Tous les enfants du territoire peuvent participer à toutes les animations. Cependant une inscription préalable peut être demandée pour certaines d'entre elles.

3.4.3- Des passerelles

Un des objectifs de ce PEdT est de maintenir et développer les temps passerelles entre la petite enfance et l'école : visite des écoles, temps d'animation en commun... (cf fiche action 2 en annexe 2)

3.4.4- Un projet pédagogique maternelles

Un autre objectif de ce PEdT est de rédiger et mettre en œuvre un projet pédagogique de loisir destinés aux maternelles afin de prendre en compte la spécificité des besoins des enfants de 3 à 6 ans.

(cf fiche action 6 en annexe 2)

3.5. La participation financière des familles

Il est important que l'accessibilité aux activités proposées soit favorisée. Il convient donc de veiller à ce que les ressources des familles ne constituent pas un facteur discriminant. A cet effet, les TAP sont gratuits dans 4 communes.

D'autre part, les Mairies d'Ytrac et de Sansac de Marmiesse, ainsi que le Centre Socioculturel, appliquent une tarification dégressive en fonction du quotient familial pour l'ALAE et l'ALSH. Pour la commune de Lacapelle Viescamp, une tarification dégressive selon le nombre d'enfants scolarisés par fratrie est appliquée pour la garderie.

Un autre enjeu de ce PEdT est d'harmoniser les tarifs des repas pour les ALSH, quelle que soit la commune de provenance de l'enfant. (cf fiche action 3 en annexe 2)

Ce tableau synthétise les différentes politiques tarifaires appliquées.

Communes	Garderie / ALAE	TAP	Pause méridienne	Repas
Ayrens	Tarif unique selon les horaires de garderie	Gratuit	Gratuit	Dispositif « repas à 1€ »
Lacapelle Viescamp	Selon nbre d'enfants scolarisés dans la fratrie	Gratuit	Gratuit	Tarif unique
Saint Paul des Landes	Tarif unique selon les horaires de garderie	Payant	Gratuit	Selon la commune d'origine de l'enfant
Sansac de Marmiesse	Au Quotient Familial (QF)	Gratuit	Gratuit	Tarif unique
Ytrac	Au QF	Gratuit	Au QF	Au QF
ALSH	Au QF			Selon la commune d'origine de l'enfant

3.6. La place des enfants

Un enjeu de ce PEdT est également de redonner une place à l'enfant au sein de ce dispositif. La fiche action 7 a donc pour objet de favoriser la participation active des enfants au sein de ce nouveau PEdT (cf fiche action 7, annexe 2)

3.7. Modalités mise en place pour favoriser la continuité et la cohérence éducative entre les différents temps.

Cet item est également un objectif opérationnel de ce présent PEdT. Il fait l'objet de deux fiches actions :

- ➔ Fiche action 1 : la coordination entre enseignants et animateurs/intervenants
- ➔ Fiche action 2 : maintenir et développer les temps passerelles

Les modalités sont donc développées au sein de ces fiches action 1 et 2 en annexe 2.

4. PILOTAGE ET COORDINATION DU PEDT

4.1. Coordination

La chargée de coopération de la Convention Territoriale Globale du territoire ouest agglo a également pour mission la coordination de ce présent PEdT.

Nom du correspondant : Lydie-Anne JOURDAIN

Fonction : Chargée de coopération CTG

Adresse : Mairie, 2 Chemin de Veyrières, 15130 Sansac de Marmiesse

Tél : 06 72 21 49 16 Mail : ctgouestagglo@orange.fr

4.2. Composition du comité de pilotage

Un Comité de pilotage intercommunal porte le PEdT. Il a pour mission de définir les objectifs poursuivis, de mobiliser les moyens pour leur mise en œuvre et de mesurer les effets attendus.

Composition du Comité de pilotage intercommunal :

- Les 5 maires : Mmes GINEZ Bernadette, MONTEILLET Maryline, BENITO Patricia, Mrs BONHOMMET Hubert, BAISSAC Michel ou leurs représentants
- Les élues « Education Enfance Jeunesse » des 5 communes
- Les directeurs(trices) des 6 écoles ou leurs représentant(tes)
- Un(e) ou deux représentant(tes) des parents d'élèves des 6 écoles
- Les directeurs(trices) des ALAE/ TAP des 5 communes
- 3 représentants du Centre Socioculturel
- 2 représentants de l'association les P'tits Lou
- Les représentants de la DSDEN et SDJES
- Mme la Directrice Académique des Services de l'Education Nationale, Marilyne LUTIC
- Le Représentant de la Caisse d'Allocations Familiales
- Les représentants des associations et des partenaires
- La Coordinatrice du PEdT

4.3. Modalités de pilotage

Le comité de pilotage se réunira au minimum une fois par an en fin d'année scolaire pour évaluer et ajuster les différentes actions engagées. Les membres du Comité de pilotage se réunissent sur la base du volontariat.

Sur les 3 ans du PEdT, des groupes de travail se réuniront régulièrement afin de mettre en place les fiches actions. Un premier groupe est déjà constitué afin de travailler la fiche action 5 qui constitue une action prioritaire : mutualiser les moyens humains.

De plus, selon les nécessités, des réunions communales pourront avoir lieu afin de traiter des situations propres à chaque commune, n'impactant pas la dynamique intercommunale.

5. EVALUATION

5.1. Modalités d'évaluation

Un suivi du PEdT sera réalisé tout au long de l'année par la coordinatrice. De plus, une évaluation annuelle aura lieu à chaque fin d'année scolaire, en comité de pilotage, afin de mesurer l'atteinte des objectifs et les distances à parcourir pour les objectifs non atteints. Différentes méthodes d'animation seront proposées ainsi que différents outils d'évaluation.

5.2. Indicateurs d'évaluation

Les fiches action (en annexe 2) proposent des indicateurs d'évaluation pour chaque objectif à atteindre. Ces derniers sont synthétisés dans le tableau qui suit.

Objectifs	Indicateurs quantitatifs et qualitatifs	Outils
Coordination entre enseignants et animateurs	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre de temps de concertation - Présence aux temps de réunions - Qualité et efficacité des réunions - Taux de décisions prises en commun - Ressenti : « faire communauté éducative » - Absence d'activités doublons - Nombre de temps d'ennui - Ressenti des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CR des réunions ▪ Feuille d'émargement ▪ Questionnaire auprès des enseignants et animateurs sur l'efficacité des réunions et le sentiment de « faire communauté éducative » ▪ Programme des temps périscolaires ▪ Animation auprès des enfants pour connaître leur ressenti sur les temps de transition.
Maintenir et développer les temps passerelles petite enfance->enfance et enfance->ados	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions passerelles réalisées - Nombre de participants aux actions passerelles - Appréciation des participants et des familles 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Programme des temps passerelles ▪ Feuille de présence ▪ A la fin de chaque temps passerelles, évaluation orale ou écrite auprès des participants ▪ Questionnaire auprès des parents
Optimiser l'organisation du mercredi	<ul style="list-style-type: none"> - Horaires du repas du mercredi - Tarif du repas du mercredi - Mise en place ou non d'un encas le mercredi matin - Satisfaction des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Grille horaire ▪ Grille tarifaire ▪ Questionnaire auprès des enfants pour savoir si la faim les tarade le mercredi
Mener une réflexion sur la mise en place d'ALAE	<ul style="list-style-type: none"> - Production de scénarii. - Nombre de personnels municipaux inscrits en formation ou en VAE. - Satisfaction des enfants et du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Questionnaire auprès des enfants et du personnel ▪ Inscriptions aux formations et VAE ▪ Les scénarii
Mutualiser les moyens humains	<ul style="list-style-type: none"> - Des programmes d'intervention annualisés - Un contrat de travail unique pour les intervenants et un interlocuteur unique - Satisfaction des intervenants - Production d'un annuaire des intervenants - Baisse du taux d'absentéisme et de défection des intervenants 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Planning d'intervention ▪ Contrat de travail ▪ Questionnaire auprès des intervenants ▪ L'annuaire ▪ Taux d'absentéisme et de défection
Rédiger et mettre en œuvre un projet d'accueil de loisirs maternel	<ul style="list-style-type: none"> - Bien être des enfants - Satisfaction des parents - Des activités adaptées aux maternelles avec des temps de repos et d'ennui 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Animations évaluatives auprès des maternelles ▪ Questionnaire auprès des parents ▪ Planning des activités

Objectifs	Indicateurs quantitatifs et qualitatifs	Outils
Les enfants au cœur du PEdT	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'animations réalisées pour récolter l'avis des enfants - Prise en compte de l'avis des enfants dans les programmes - Satisfaction des enfants 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Planning des animations réalisées pour récolter l'avis des enfants ▪ CR de ces animations ▪ Planning établis/envie des enfants ▪ Evaluation auprès des enfants sur le sentiment de prise en compte de leur avis
Adhérer au réseau Canopé	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'outils proposés par Canopé utilisés par les enseignants et animateurs - Nombre de Participation aux formations proposées - Satisfaction des enseignants et animateurs 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Adhésion ▪ Listing des outils utilisés ▪ Liste de présence aux formations ▪ Taux de participation aux formations ▪ Questionnaire auprès de enseignants et animateurs sur l'utilité du réseau Canopé pour la réalisation de leurs missions éducatives
Proposer des actions autour de l'écologie, de la citoyenneté et de l'intergénérationnel	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'actions/activités/projets réalisés par thématiques - Nombre d'enfants et ados participant - Nombre de personnes âgées impliquées - Satisfaction des personnes âgées - Nombre de nouveaux partenariats réalisés 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Planning des activités proposées ▪ Liste des présences ▪ Questionnaire auprès de personnes âgées participant ▪ Listing des partenariats engagés
Un PEdT où se vit de la co-construction entre tous les acteurs impliqués	<ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'acteurs et variété des acteurs participant aux réunions de comité de pilotage - Nombre de groupe de travail - Composition multi-acteur des groupes de travail - Efficience des rencontres - Nombre de rencontres 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ CR des rencontres ▪ Feuille d'émargement des rencontres ▪ Evaluation à chaque fin de rencontre pour connaître le sentiment d'efficience des participants.

CONCLUSION

L'élaboration du PEdT permet à tous les acteurs éducatifs de s'exprimer et de mener « ensemble » une réflexion sur une organisation cohérente des différents temps de l'enfant en conservant comme priorité « l'intérêt de l'enfant » et le respect de son rythme de vie.

Le Projet Educatif du Territoire Ouest Agglo intègre les temps extrascolaires, la petite enfance et la jeunesse pour une meilleure prise en compte des besoins des familles et pour une cohérence entre les différents acteurs de la co-éducation. Il fixe des objectifs élaborés collectivement et répondant aux besoins prégnants du territoire. Les moyens mis en place et les résultats seront le fruit d'une coordination renforcée entre les différents acteurs enfance-jeunesse. Ils reposeront sur la synergie des moyens humains entre les personnels des cinq mairies, les intervenants associatifs et les bénévoles potentiels. La mutualisation des ressources favorise l'efficacité et l'équité territoriale en matière de service éducatif.

Au vu du décalage temporel, la complémentarité avec les projets des six écoles devra être vérifiée régulièrement et des ajustements seront faits le cas échéant.

La volonté de rapprochement avec l'ensemble des communes constituant le territoire Ouest-Agglo est devenue effective avec l'arrivée de la Commune de Saint Paul des Landes et les complémentarités de chacune sont un atout pour le territoire et sa jeunesse. Ce nouveau PEdT se veut collaboratif. Une attention particulière sera portée sur la place et la participation de chaque acteur afin de conserver une véritable démarche de co-construction.

LISTE DES ANNEXES

[*Annexe 1: liste des équipements par commune*](#)

[*Annexe 2: les 9 fiches actions du présent PEdT*](#)

[*Annexe 3: Projet pédagogique de l'ALSH des mercredis*](#)

Annexe 1 : liste des équipements par communes

Ytrac :

- 1 dojo
- 2 salles d'activités sous le Dojo ;
- Les salles d'activités périscolaires des écoles ;
- 2 foyers communaux (salles des fêtes) : 1 sur le Bex, 1 sur le bourg ;
- 3 terrains de foot : un sur chaque pôle ;
- 2 terrains de tennis ;
- 1 Colorado multi-sports ;
- 1 boulodrome ;
- 3 aires de jeux pour les moins de 8 ans : un sur chaque pôle ;
- 1 bibliothèque municipale.
- 1 forêt avec circuits pédestres balisés est apte à accueillir de nombreux projets d'éducation à l'environnement, land'art, et pratiques sportives comme le VTT, course à pied, course d'orientation...
- 1 grande salle multi activités intergénérationnelle (**en projet pour 2024**)

Ayrens

- 1 terrain de foot ;
- 1 terrain multisports : tennis, basket, hand ball... ;
- 1 skate park ;
- Des salles d'activités périscolaires des écoles ;
- 1 salle polyvalente ;
- 1 médiathèque, une ludothèque ;
- 1 aire de jeux pour enfants jusqu'à 8 ans ;
- 1 boulodrome
- Des chemins de randonnée balisés permettant des pratiques sportives comme le VTT, la course à pied, la course d'orientation.

Lacapelle Viescamp

- 1 terrain de foot au Bourg,
- Des salles d'activités périscolaires au Bourg,
- 1 salle polyvalente au Bourg,
- La salle des associations
- 1 halle d'animation au Puech des Ouilhes,
- 1 dépôt de la bibliothèque départementale au Bourg,
- 3 terrains de pétanque à Martal, au bourg et au Puech des Ouilhes
- Des chemins de randonnée balisés,
- La base de voile au Puech des Ouilhes,
- La proximité du lac du barrage hydraulique de Saint Etienne Cantalès,
- Le Puech des Ouilhes.
- 1 chemin aménagé au Puech des Ouilhes labellisé Tourisme et Handicap.

Sansac de Marmiesse

- 1 terrain de foot ;
- 1 terrain multisports ;
- 1 salle polyvalente ;
- 1 aire de jeux pour enfants jusqu'à 8 ans ;
- 1 plateau de jeux ;
- Des terrains de pétanque ;
- Des chemins de randonnée balisés permettant des pratiques sportives comme le VTT, la course à pied, la course d'orientation.
- 1 chemin pédagogique sur la pierre
- 1 château classé

Saint Paul des Landes

- 1 terrain de foot ;
- 1 terrain de Rugby ;
- 2 terrains de Tennis ;
- 1 terrain de Pétanque ;
- Des salles d'activités périscolaires des écoles ;
- 1 pôle enfance jeunesse prévu pour 2025
- 1 salle polyvalente ;
- 1 pôle relais ;
- 1 salle de convivialité séniors ;
- 1 médiathèque, une ludothèque ;
- 2 aires de jeux pour enfants jusqu'à 8 ans ;
- Des chemins de randonnée balisés permettant des pratiques sportives comme le VTT, la course à pied, la course d'orientation.

Annexe 2 : les 9 fiches actions

AXE 1 : Garantir la continuité éducative	
Objectif stratégique	Assurer la continuité et l'articulation des temps scolaires et périscolaires, développer la cohérence entre le projet d'école et les projets pédagogiques périscolaires
Fiche action n° 1 – La coordination entre enseignants et animateurs / intervenants	
ACTION A RENFORCER	
Éléments du diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> - Des transitions entre les différents temps de la journée de l'enfant qui ne sont pas toujours fluides - Des règles entre les différents temps qui ne sont pas toujours communes : l'enfant est un peu perdu sur ce qui est autorisé ou non - Pas assez de dialogue entre enseignants et acteurs du périscolaire
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Favoriser les transitions douces entre les différents temps de l'enfant ➤ Construire collectivement les différents temps de l'enfant (construction collective entre le scolaire et le périscolaire) ➤ Développer la concertation entre enseignants et acteurs du périscolaire
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des réunions formelles et régulières entre enseignants et animateurs afin de se connaître professionnellement et de travailler sur des objectifs communs. • Mettre en place dans chaque établissement des transitions douces pour les enfants • Déterminer ensemble les activités à mettre en place • Formaliser des « temps d'ennui » pour les enfants
Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mises en place de réunions formelles ✓ Un travail de co-construction ✓ Des temps de concertation, de mises au point ✓ Un dialogue fluide quotidien ✓ Faire communauté éducative ✓ Mise en place de temps d'ennui ✓ Des temps de transitions douces 	Indicateurs de résultats <ul style="list-style-type: none"> ☒ Nombre de temps de concertation ☒ Présence aux temps de réunions ☒ Qualité et efficacité des réunions (via questionnaire) ☒ Taux de décisions prises en commun ☒ Ressenti : « faire communauté éducative » ☒ Absence d'activités doublons ☒ Nombre de temps d'ennui ☒ Ressenti des enfants
Acteurs concernés	Directeurs d'ALAE, Agents municipaux en charge du périscolaire Directeurs d'établissements, Enseignants CS ACDA

AXE 1 : Garantir la continuité éducative	
Objectif stratégique	Fiche action n° 2 – Maintenir et développer les temps passerelles petite enfance->enfance et enfance->ados
ACTION A RENFORCER	
Éléments du diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> - Des structures pour la petite enfance présentes sur le territoire (micro-crèche, association les P'tits Lou) - Des structures pour les ados (CS ACDA et Sansac'ados) - Absence de collèges sur le territoire
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Maintenir et développer les temps passerelles entre : <ul style="list-style-type: none"> ➔ Petite enfance et école ➔ Cycle 3 et secteur ados
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place des projets pédagogiques en cohérence. • Développer des actions passerelles : immersion, découverte de l'école pour la petite enfance, participation aux actions ados pour les CM ...
Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Des actions passerelles réalisées régulièrement à destination de la petite enfance et des pré-ados ✓ Des projets éducatifs en cohérence et en continuité avec le PEdT 	Indicateurs de résultats <ul style="list-style-type: none"> ☒ Nombre d'actions passerelles réalisées ☒ Nombre de participants aux actions passerelles ☒ Appréciations des participants et des familles
Porteurs de projet	Association les P'tits Lou CS ACDA

AXE 1 : Garantir la continuité éducative	
Objectif stratégique	Fiche action n° 3 – Optimiser l’organisation du mercredi
ACTION A RENFORCER	
Éléments du diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> - Le CS ACDA gère l’ALSH du mercredi - Des bus récupèrent les enfants de 4 communes à la sortie de l’école pour les emmener à Ytrac pour déjeuner - Ce déjeuner est trop tardif pour les enfants (vers 12h30- 12h40), notamment pour les enfants présents dès 7h30. - Des tarifs différents sont appliqués pour le coût du repas selon la commune d’origine de l’enfant
Objectifs de l’action	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Optimiser l’organisation du mercredi pour un respect du rythme de l’enfant ➤ Homogénéiser les tarifs de cantine ALSH, quelle que soit la domiciliation de la famille. (tarif pour enfants d’Ytrac au QF et tarif unique pour les enfants des communes partenaires)
Descriptif de l’action	<ul style="list-style-type: none"> • Harmoniser si possible les horaires de fin d’école le mercredi pour permettre un déjeuner plus tôt OU • Réfléchir sur la possibilité de proposer un encas aux enfants • Réfléchir avec les 5 communes à l’homogénéisation des tarifs cantine ALSH
Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Un tarif cantine ALSH unique ✓ Un déjeuner du mercredi débutant entre 12h et 12h30 OU ✓ Résultat de la réflexion sur la possibilité de proposer un encas aux enfants les mercredis matins 	Indicateurs de résultats <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Horaires du repas du mercredi <input checked="" type="checkbox"/> Tarifs du repas du mercredi <input checked="" type="checkbox"/> Mise en place d’un éventuel encas le mercredi matin <input checked="" type="checkbox"/> Satisfaction des enfants
Acteurs concernés	<p>Les communes</p> <p>Les établissements scolaires</p> <p>Le CS ACDA</p>

AXE 2 : Proposer une offre éducative, culturelle et sportive de qualité en direction des enfants	
Objectif stratégique	Fiche action n° 4 – Mener une réflexion sur la mise en place d’ALAE
ACTION NOUVELLE	
Éléments du diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> - 2 communes en ALAE Sansac de Marmiesse et Ytrac - 3 communes en garderie - Ces 3 communes, Ayrens, Lacapelle Viescamp et Saint Paul des Landes souhaitent réfléchir à une mise en place d’ALAE
Objectifs de l’action	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Réfléchir à la possibilité de mise en place d’ALAE pour Saint Paul des Landes (horizon 2025), Lacapelle Viescamp et Ayrens ➤ Améliorer la qualité éducative des temps périscolaires (garderie)
Descriptif de l’action	<ul style="list-style-type: none"> • Etudier la mise en place d’ALAE : <ul style="list-style-type: none"> ➔ taux d’encadrement et formation du personnel ➔ coût pour les collectivités et pour les familles. • Constituer une équipe éducative (directeur) et rédiger un projet éducatif (si mise en place ALAE)
Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Des scénarii chiffrés (ALAE vs garderie) ✓ Un choix des municipalités ✓ Formation du personnel municipal ✓ Des activités éducatives de qualité proposées aux enfants 	Indicateurs de résultats <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Production de scénarii. <input checked="" type="checkbox"/> Nombre de personnels municipaux inscrits en formation ou en VAE. <input checked="" type="checkbox"/> Satisfaction des enfants et du personnel
Acteurs concernés	<p>Les communes</p> <p>Les agents communaux</p>

AXE 2 : Proposer une offre éducative, culturelle et sportive de qualité en direction des enfants	
Objectif stratégique	Fiche action n° 5 – Mutualiser les moyens humains
ACTION NOUVELLE PRIORITAIRE	
Éléments du diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> - Difficulté de trouver des intervenants qualifiés et de qualité - Temps de trajet trop importants pour 1 h d'intervention - Trop peu d'interventions dans la semaine (travail précaire) - TAP pensés pour un système urbain en non rural - TAP sur les mêmes créneaux horaires dans 3 communes
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Mutualiser les moyens humains pour ➔ Fidéliser des intervenants de qualité ➔ Proposer des animations de qualité
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Réétudier les horaires des TAP (1h30 au lieu d'1H / avant temps de sieste pour les maternelles) ? afin de pouvoir mutualiser les intervenants sur une semaine • Créer un annuaire des intervenants avec leurs compétences (réseau sportif, culturel...) • Organiser les ressources humaines de manière annualisée • Travailler la piste du groupement d'employeurs (formation et mise à disposition d'animateurs) • Mutualiser des intervenants bénévoles
Résultats attendus :	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Une gestion RH annualisée ✓ Modification des horaires de TAP ✓ Des animateurs salariés ou bénévoles intervenant sur plusieurs communes ✓ Une fidélisation des intervenants 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Les Planning d'intervention annuels <input checked="" type="checkbox"/> Un contrat de travail unique pour les intervenants et un interlocuteur unique <input checked="" type="checkbox"/> Satisfaction des intervenants <input checked="" type="checkbox"/> Annuaire des intervenants <input checked="" type="checkbox"/> Taux d'absentéisme des intervenants
Acteurs concernés	Communes et agents communaux CS ACDA, intervenants et animateurs

AXE 2 : Proposer une offre éducative, culturelle et sportive de qualité en direction des enfants	
Objectif stratégique	Fiche action n° 6 –Rédiger et mettre en œuvre un projet d'accueil de loisirs maternel
ACTION NOUVELLE	
Éléments du diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> - Les moins de 6 ans méritent une attention particulière - Des temps de repos nécessaires - Eviter les sur-sollicitations
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Remodeler/repenser/ les projets pédagogiques maternels pour aller vers une plus grande prise en compte des rythmes et des besoins des enfants ➔ Proposer aux maternelles des activités encore plus adaptées
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger et mettre en œuvre un projet pédagogique spécifique d'accueil de loisirs maternel
Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Des activités adaptées aux besoins et au rythme des moins de 6 ans ✓ Sacralisation des temps de repos ✓ Formalisation de temps d'ennui 	Indicateurs de résultats <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Bien être des enfants (entretiens) <input checked="" type="checkbox"/> Satisfaction des parents (questionnaires)
Acteurs concernés	<p>CS ACDA Directeurs d'ALAE</p>

AXE 2 : Proposer une offre éducative, culturelle et sportive de qualité en direction des enfants	
Objectif stratégique	Fiche action n° 7 – Les enfants au cœur du PEdT
ACTION NOUVELLE	
Éléments du diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> - Nécessité d'une plus grande prise en compte des avis des enfants : consultations des enfants pas assez formalisées sur les activités proposées et mises en place - Souhait d'impliquer les enfants dans le PEdT
Objectifs de l'action	<ul style="list-style-type: none"> ➔ Mieux consulter les enfants ➔ Favoriser leur participation active.
Descriptif de l'action	<ul style="list-style-type: none"> • Impliquer plus les enfants dans l'élaboration des activités proposées via des animations permettant de récolter leurs envies : échanges formels, conseil des enfants, boîte à idées ...
Résultats attendus : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place d'outils et d'animations pour impliquer les enfants ✓ Des temps animés pour récolter la parole des enfants ✓ Des programmes enrichis des idées des enfants 	Indicateurs de résultats <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Nombre d'animations réalisées pour récolter l'avis des enfants <input checked="" type="checkbox"/> Prise en compte de l'avis des enfants dans les programmes <input checked="" type="checkbox"/> Satisfaction des enfants
Acteurs concernés	Directeurs d'ALAE Agents gestionnaires des TAP CS ACDA

AXE 2 : Proposer une offre éducative, culturelle et sportive de qualité en direction des enfants	
Objectif stratégique	Fiche action n° 8 –Adhérer au réseau Canopé
ACTION NOUVELLE	
Éléments du diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> - Le réseau Canopé propose des formations et des outils pédagogiques intéressants - Volonté des acteurs du PEdT d’adhérer à ce réseau
Objectifs de l’action	→ S’enrichir de l’expertise du réseau Canopé.
Descriptif de l’action	<ul style="list-style-type: none"> • Adhérer au réseau Canopé et bénéficier de leur formation, conseils et outils pédagogiques
Résultats attendus: <ul style="list-style-type: none"> ✓ 1 adhésion pour les 5 communes ✓ Des mises à disposition d’outils pédagogiques ✓ Des propositions de formations 	Indicateurs de résultats <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Adhésion <input checked="" type="checkbox"/> Utilisation par les enseignants et animateurs des outils proposés <input checked="" type="checkbox"/> Participation aux formations proposées <input checked="" type="checkbox"/> Satisfaction des enseignants et animateurs
Acteurs concernés	Enseignants, directeurs d’école Animateurs, intervenants, directeurs d’ALAE CS ACDA

AXE 3 : Ecologie, citoyenneté et intergénérationnel	
Objectif stratégique	Fiche action n° 9 –Proposer des actions autour de l’écologie, de la citoyenneté et de l’intergénérationnel
ACTION A RENFORCER	
Éléments du diagnostic	<ul style="list-style-type: none"> - Les projets des écoles portent sur une ou plusieurs de ces 3 thématiques : écologie, citoyenneté et intergénérationnel - Il en est de même pour les projets éducatifs périscolaires et extrascolaires - Souhait de l’ensemble des acteurs du PEdT de travailler sur ces 3 thématiques - Souhait de maintenir une continuité éducative par rapport aux précédents PEdT
Objectifs de l’action	➔ Développer des projets, activités et actions autour de l’écologie, la citoyenneté et l’intergénérationnel.
Descriptif de l’action	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en place et proposer aux enfants, ados, familles des projets, activités et actions autour de l’écologie, la citoyenneté et l’intergénérationnel au sein des 5 communes
Résultats attendus :	Indicateurs de résultats
<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mise en place d’activités et de projets ✓ Développement de partenariats avec des acteurs portant ces thématiques 	<ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> Nombre d’actions/activités/projets réalisés par thématiques <input checked="" type="checkbox"/> Nombre d’enfants et ados participant <input checked="" type="checkbox"/> Nombre de personnes âgées impliquées <input checked="" type="checkbox"/> Satisfaction des personnes âgées <input checked="" type="checkbox"/> Nombre de nouveaux partenariats réalisés
Acteurs concernés	Enseignants Communes animateurs/ intervenants CS ACDA Association les P’tits Lou APE